



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/03/2023

Compte-rendu affiché le 06/04/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Marine BOISSIER a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Oihiba DRIDI a donné procuration à Eliane CHAPON

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Levana MBOUNI

ABSENTS

Claude MOUCHIKHINE ; Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
<p>31 janvier 2023 Tarifs de la vogue 2023 (décision VILLE_2023DC008) Visée par la préfecture le 31/01/2023</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>
<p>2 février 2023 Convention de prestation de service avec la SAS Lyonso pour l'achat de places de match de basket - saison 2023-2024, Prix des places : 6 € TTC (décision VILLE_2023DC009) Visée par la préfecture le 03/02/2023</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>2 février 2023 Demandes de subventions pour l'aménagement d'une aire d'athlétisme et construction d'un bâtiment annexe au stade Lapalus - Demandes auprès de l'État (DSIL) pour 1 170 000 euros, de l'ANS pour 300 000 € et de la région AURA pour 200 000 €, (décision VILLE_2023DC010) Visée par la préfecture le 03/02/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>2 février 2023 Organisation d'un séjour au ski en</p>	<p>POLE FAMILLES</p>

<p>février 2023 par l'association Humatopie, Coût de 6301 €</p> <p>(décision VILLE_2023DC011) Visée par la préfecture le 03/02/2023</p>	
<p>17 février 2023</p> <p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de trois cours d'école, Marché conclu avec la société MARION AMBIS CONSULTING sise 19 chemin du Jaricot à Thurins (69) pour un montant de 75 € HT / heure, et un nombre d'heures maximum de 258</p> <p>(décision VILLE_2023DC012) Visée par la préfecture le 21/02/2023</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>24 février 2023</p> <p>Réalisation d'un diagnostic structure au 133 rue des Martyrs. Marché conclu avec la société PEXIN sise 63 Avenue Salengro à Villeurbanne (69) pour un montant 4740 € TTC, (décision VILLE_2023DC013) Visée par la préfecture le 27/02/2023</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>3 mars 2023</p> <p>Nomination de régisseurs titulaire et suppléant pour la régie arts et couture. Abroge la décision 2022DC036 du 06 mai 222 (décision VILLE_2023DC014) Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>3 mars 2023</p> <p>Tarification des locations de salles municipales pour 2023 - Application des pénalités en cas de non respect des conditions (locations de salles et mise à disposition de minibus) et</p>	

<p>application d'une caution pour le prêt de minibus.</p> <p>(décision VILLE_2023DC015)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>
<p>3 mars 2023</p> <p>Tarifs du Pôle Familles, service Enfance, 2023-2024</p> <p>(décision VILLE_2023DC016)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>8 mars 2023</p> <p>Nomination de mandataires pour la régie de recettes vie associative</p> <p>(décision VILLE_2023DC017)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>8 mars 2023</p> <p>Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes Vie Associative - Abroge la décision du Maire VILLE 2022DC081</p> <p>(décision VILLE_2023DC018)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>10 mars 2023</p> <p>Demande de subvention à la Métropole de Lyon pour la réalisation des travaux d'aménagement dans les futurs locaux du centre social Graine de Vie</p> <p>(décision VILLE_2023DC019)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>10 mars 2023</p> <p>Demande de subvention à la Métropole de Lyon pour la réalisation des travaux liés à la délocalisation du plateau d'athlétisme du stade du Brotillon au</p>	

<p>stade Lapalus</p> <p>(décision VILLE_2023DC020)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>10 mars 2023</p> <p>Demande de subvention à la Métropole de Lyon pour la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école du centre scolaire Haute-Roche</p> <p>(décision VILLE_2023DC021)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>10 mars 2023</p> <p>Collecte et traitement des biodéchets du groupe scolaire de Haute Roche et de la cuisine centrale.</p> <p>Marché conclu avec la société SOUGLAS SAS - Les Alchimistes pour un montant estimatif de 3667 € HT et pour une durée de 2 ans.</p> <p>(décision VILLE_2023DC022)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>10 mars 2023</p> <p>Mission de concertation dans le cadre du projet d'aménagement des trois cours d'école du groupe scolaire de Haute Roche.</p> <p>Marché conclu avec la société MARION AMBIS CONSULTING sise 19 chemin du Jaricot à Thurins (69) pour un montant de 11 232 € TTC.</p> <p>(décision VILLE_2023DC023)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	<p>POLE CADRE DE VIE</p>
<p>10 mars 2023</p> <p>Contrat de co-réalisation avec l'Opéra de Lyon 2023 pour des répétition, ateliers et concerts.</p> <p>(décision VILLE_2023DC024)</p>	

Visée par la préfecture le 15/03/2023	VIE ASSOCIATIVE
<p>10 mars 2023</p> <p>Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du plateau sportif au stade Lapalus.</p> <p>Marché conclu avec la société A2C Sports sise 1817 Route de Cherves à Quincié en Beaujolais (69) pour un montant de 18 600 € TTC.</p> <p>(décision VILLE_2023DC025)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	POLE CADRE DE VIE
<p>10 mars 2023</p> <p>Contrat de maintenance des fixations et des lignes de vie sur divers bâtiments communaux.</p> <p>Marché conclu avec la société GAMESYSTEM Sise 45 Avenue de l'Europe à Montbonnot Saint Martin (38) pour un montant de 3372 € TTC et une durée de 1 an.</p> <p>(décision VILLE_2023DC026)</p> <p>Visée par la préfecture le 15/03/2023</p>	POLE CADRE DE VIE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

31 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230404-VILLE_2023DL012-DE



Le secrétaire de séance



Monsieur Pierre-Marie MAUXION

Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional